

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : E.L..

N° 570 - 2025

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – 38 RUE DU STADE - DU 30 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°526-2025 en date du 11 septembre 2025 autorisant la réalisation de travaux de réparation sur le réseau de télécommunications, au 38 rue du Stade ;

Considérant que les travaux ont pris du retard et ne seront pas achevés à la date prévue du 29 septembre 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté initial n°526-2025 en date du 11 septembre 2025 sont prorogées **jusqu'au 18 octobre 2025.**



À Couëron, le **02 OCT. 2025**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **02/10/2025** au **02/12/2025**